

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 22 avril 2014 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 16 avril 2014.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, SCHWARTZ Norbert, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial (qui arrive en début de séance à 18h40), GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veyssel, EHRISMANN Etienne, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) : M. et Mmes

Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
Mme GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne qui a donné procuration à Mme WECKER Elisabeth
M. BODOT Didier qui a donné procuration à M. Jean-Louis PIQUARD

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 28/04/2014 et publiées par affichage le 13/05/2014.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES
2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE DIVERS ORGANISMES
3. DELEGATION AU MAIRE
4. FIXATION DES INDEMNITES – MAIRES ET ADJOINTS
5. STATUT DE L'ELU - COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS
6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2014
7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2014
8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2014
9. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET GUMBERLE 2014
10. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA PEPINIERE 2014
11. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL 2014
12. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS 2014
13. FESTIVITÉS DE PENTECÔTE - DROITS DE PLACE CHAPITEAU
14. FESTIVITÉS DE PENTECÔTE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
15. DIVERS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

*****Séance publique*****

1. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses délégués auprès de différents syndicats intercommunaux, soit :

➤ **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Région de Wissembourg**

avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra)

2 Titulaires :

- M. Christian GLIECH
- M. Norbert SCHWARTZ

1 Suppléant :

M. Jacky KOCHERT

➤ **Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Wissembourg**

avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra)

2 Titulaires :

- M. Etienne FISCHER
- M. Martial KELLER

➤ **SIVU Forestier (Syndicat des Communes de Wissembourg et des Environs)**

avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra)

2 Titulaires :

- Mme Nadine SCHWEINBERG
- M. Jacky KOCHERT

1 Suppléant :

M. Jean-Louis PIQUARD

➤ **Syndicat mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin**

3 Titulaires

- M. Christian GLIECH - avec vingt sept voix pour et une abstention (Sandra FISCHER-JUNCK)

- M. Jean-Claude HUCK - à l'unanimité des membres présents

- M. Norbert SCHWARTZ - avec vingt voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) et deux abstentions (BASTIAN Gabriel, KRIEGER André)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

La candidature de M. Joseph FISCHER avec six voix pour (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) n'a pas été retenue.

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses représentants auprès de divers organismes, soit :

➤ Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg

à l'unanimité des membres présents

7 Titulaires :

- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE
- M. Norbert SCHWARTZ
- Mme Isabelle MATTER
- Mme Zehra AKSOY
- Mme Anne-Marie WENDLING
- Mme Francine CADÈNE-SCHULIK
- Mme Sandra FISCHER-JUNCK

➤ Centre Communal d'Action Sociale de la commune associée d'Altenstadt

à l'unanimité des membres présents

4 Titulaires

- M. Jean-Claude HUCK
- Mme Sylvie WENNER
- JUNCK
- M. Etienne FISCHER
- M. Etienne EHRISMANN

2 Suppléants :

- M. Didier BODOT
- Mme Sandra FISCHER-

Conseil d'Administration du Relais Culturel

avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra)

3 Titulaires

- M. Christian GLIECH
- Mme Isabelle MATTER
- Mme Sabine GREBMAYER

➤ Conseil de surveillance de l'Hôpital

à l'unanimité des membres présents

1 Titulaire :

- M. Christian GLIECH

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

➤ Conseil d'Etablissement de la Maison de retraite STANISLAS

à l'unanimité des membres présents

1 Titulaire :

- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE

3. DELEGATION AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014-art.92,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner au Maire délégation afin qu'il soit chargé, pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer tous les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, de tous les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice tant en demande qu'en défense dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administrative, civile, pénale, commerciale ou devant le conseil de Prud'hommes, en référé comme au fond, en première instance, appel en cassation y compris dans les cas prévus à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal (par ex 10 000 euros HT) ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme en cas d'acquisition d'immeuble appartenant à l'Etat ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il sera rendu compte régulièrement au Conseil Municipal des décisions qui auront été prises dans le cadre de la délégation attribuée.

Ces décisions seront, par ailleurs, consignées dans les comptes-rendus.

4. FIXATION DES INDEMNITES – MAIRES ET ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du Maire, du Maire délégué et de huit Adjointes au Maire,

Vu les arrêtés municipaux en date du 9 avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, au Maire délégué et aux Adjointes au Maire,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de fixer à compter du 05 avril 2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de **Maire, de Maire délégué et des Adjoints titulaires d'une délégation** (taux en % de la strate démographique figurant sur le barème applicable - taux en % de l'indice majoré 1015) :

Maire :	55 % de l'indice brut 1015
Maire délégué :	43 % de l'indice brut 1015
Adjoints au Maire :	22 % de l'indice brut 1015

- de fixer à compter du 05 avril 2014 la majoration d'indemnité de fonction de Maire et Adjoints au Maire résultant de l'application de l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 20 % de la commune chef-lieu d'arrondissement.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le tableau récapitulatif des indemnités est joint en annexe.

5. STATUT DE L'ELU - COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS

M. le Maire rappelle qu'un certain nombre de garanties sont accordées aux membres du Conseil Municipal dans leur activité professionnelle. Ces garanties, qui visent à permettre à l'élu de pouvoir consacrer du temps au service de la collectivité, prennent en pratique la forme d'autorisation d'absence et de crédits d'heures. En ce qui concerne les autorisations d'absence, l'article L. 2123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'employeur est obligé de laisser à tout salarié membre d'un Conseil Municipal le temps nécessaire pour se rendre et participer :

- aux séances plénières du Conseil Municipal;
- aux réunions des commissions instituées par une délibération du Conseil Municipal,
- aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où les intéressés ont été désignés pour représenter la commune.

L'employeur n'est pas tenu de payer comme temps de travail le temps passé par l'élu aux séances et réunions précitées. Indépendamment de ces autorisations d'absence, l'élu peut bénéficier de crédits d'heures pour disposer du temps nécessaire à l'administration de sa commune et à la préparation des instances où il siège (article L. 2123-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Un décret du 3 septembre 2003 précise la durée de ce crédit d'heures.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

Ces temps d'absence ne sont pas rémunérés par l'employeur.

En conséquence, les Conseillers Municipaux qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée et qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, peuvent bénéficier d'une compensation financière de la commune dans les conditions ci-après :

- l'élu salarié doit justifier auprès de la collectivité qu'il a subi une diminution de rémunération du fait de sa participation aux réunions gérées au titre des autorisations d'absence et de l'exercice de son droit au crédit d'heures. Ces dispositions s'appliquent également aux fonctionnaires ;

- l'élu qui n'a pas la qualité de salarié doit justifier de la diminution de son revenu en raison de sa participation aux réunions et, dans la limite du crédit d'heures prévus pour les conseillers de sa commune, du temps qu'il consacre à l'administration de sa collectivité et à la préparation des instances où il siège (article R.2123-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette compensation est limitée à 72 heures par élu et par an ; chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance (SMIC), soit au 1er janvier 2014 : 1 029,24 € brut par élu et par an (tarif horaire du SMIC au 01.01.2014 : 9,53 €).

Les crédits sont prévus à l'article 6531 fonction 020 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, la mise en place de ce dispositif dans les conditions indiquées ci-dessus et avec effet immédiat.

6. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2014

Information juridique : l'article 37 de la loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'année N au lieu du 31 mars. L'année de renouvellement des conseils municipaux, ce délai est prorogé de 15 jours soit le 30 avril de l'année N.

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires concernant le budget principal de la ville pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

6.1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CADRAGE

1) le fonctionnement

En 2013, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 8,74 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 9,71 M€ (hors excédent reporté et hors cessions immobilières).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

2) la fiscalité

Taux sur les impôts locaux 2013

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation	23,73 %
- Taxe foncière (bâti)	15,24 %
- Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,31 %
---	---------

Bases d'imposition notifiées en 2013

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation	7 633 000 €
- Taxe foncière (bâti)	10 898 000 €
- Taxe foncière (non bâti)	130 700 €

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 252 000 €
---	-------------

D'où un produit global 2013 de contributions directes de 5,63 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)).

Produit des impôts et taxes en 2013 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation))

- Produit	6,30 M€
-----------	---------

3) endettement

- Encours de la dette au 31/12/2013 : 10 838 271,66 €, soit 1 342,87 €/hab

Cet encours inclut deux prêts à court terme de 300 000 € et 350 000 € qui seront remboursés avec la cession de l'ancien service technique et de l'ancienne Trésorerie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

6.2. LES PERSPECTIVES POUR 2014

Les modifications significatives à relever :

1) Fonctionnement

Des ajustements budgétaires pour 2014 seront à réaliser en fonction des résultats constatés en 2013 et de la conjoncture économique actuelle. On peut noter entre autres une augmentation du taux de TVA de 19,6% à 20%.

- Dépenses courantes : - 150 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2013)

Voici les principales modifications entre 2013 et 2014 :

Electricité/gaz	- 6 000 € (renégociation contrat gaz)
Combustibles (fioul)	- 9 000 € (transfert chauffage fioul vers gaz)
Fournitures de voirie	- 10 000 € (pas d'achat de sel de déneigement)
Entretien bâtiments	- 31 000 € (moins de réparation de toiture)
Entretien voirie et réseaux	- 15 000 € (économie de 10 000 € sur l'entretien voirie et de 5 000 € sur l'éclairage public)
Entretien matériel roulant	- 22 000 € (pas de réparation importante de la balayeuse prévue à ce jour)
Primes d'assurance	+ 8 000 € (relance d'un nouveau marché assurance responsabilité civile)
Frais de débardage forêt	- 9 000 € (frais pris en charge sur l'exercice précédent)

L'excédent attendu au niveau forestier est de 200 000 € pour l'exercice 2014.

- Dépenses de personnel : + 220 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2013)

Pour 2014, voici les principales variations à noter par rapport à 2013 :

Impact de l'augmentation des taux de cotisations CNRACL :	+ 98 000 €
Impact de l'augmentation des taux de cotisations IRCANTEC :	+ 4 000 €
Impact de la réforme des grilles indiciaires C et B (à compter du 01/02/2014) :	+ 30 000 €
Impact brut du recrutement de 4 emplois d'avenir (2 à la Police et 2 au serv. technique) :	+ 66 000 €*
Impact prévisionnel des validations de service (contractuels qui font valider leur service) :	+ 22 000 €

**Aide de l'Etat attendue pour ces postes : 43 000 €.*

- Participations et subventions : - 52 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2013)

Voici notamment les principales modifications :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

Participation SDIS du Bas-Rhin :	+ 2 000 €
Participation Parc Régional des Vosges du Nord :	+ 4 000 €
Participation projet LIFE NATURE :	- 23 000 €
Participation SIVU forestier Wbg et environs :	+ 7 000 €
Subvention Ciné Club de Wissembourg (RICA) :	+ 24 000 €
Subvention CCAS (Wbg) :	- 10 000 € (réajustement par rapport aux excédents 2013)

Il y aura également une minoration de l'ordre de 10% de l'enveloppe des subventions accordées aux associations pour l'exercice 2014. Ceci permettra une économie de 52 000 €.

- Dépenses financières : - 75 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2013)

Voici les principales modifications :

Intérêts de la dette - 75 000 €

- Dépenses exceptionnelles :

Des charges exceptionnelles à hauteur de 718 000 € (article 678) seront à payer sur l'exercice 2014 :

548 000 € au titre de la participation à verser au SDEA pour les travaux de la nouvelle station d'épuration
170 000 €* au titre de la dépollution du site de l'ancien LEP.

**une subvention de 75 000 € est attendue à ce titre de la part de la REGION ALSACE.*

Ces charges exceptionnelles seront financées par l'excédent de fonctionnement reporté de 2013.

2) Fiscalité et dotations de l'Etat

Voici les bases notifiées par les services fiscaux pour l'exercice 2014 :

Concernant les ménages :

	bases notifiées	variation par rapport aux bases notifiées 2013
Taxe d'habitation	7 724 000 €	+ 1,19 %
Taxe foncière (bâti)	10 952 000 €	+ 0,50 %
Taxe foncière (non bâti)	131 800 €	+ 0,84 %

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

Concernant les entreprises (CFE) :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 170 000 €	-1,31 %*
TOTAL	24 977 800 €	+ 0,26 %

*L'article 76 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 a instauré de nouveaux barèmes de bases minimum pour la CFE. Ces nouveaux barèmes ont engendré une perte de 29 587 € sur l'exercice 2014 pour la Ville de Wissembourg.

Concernant les autres notifications fiscales, il faut aussi préciser une baisse de 19 278 € de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur 2014 par rapport à 2013 ainsi qu'une diminution des compensations fiscales de 18 312 € par rapport à l'année précédente.

Concernant les dotations de l'Etat, il faut également signaler une baisse de la dotation forfaitaire de 94 859 € sur l'exercice 2014 par rapport à 2013.

A ce jour, la dotation de solidarité rurale 2014 ne nous a pas encore été notifiée.

Malgré ces baisses de recettes et une variation des bases très modérée (+ 0,26% en globalité), il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition (TH, TF, CFE) pour l'exercice 2014.

Il est rappelé au Conseil Municipal que les taux d'imposition (TH, TF, CFE) n'ont pas été augmentés ces 2 dernières années (en 2012 et en 2013).

3) Endettement

- Annuités prévisionnelles 2014 :

Capital	1 071 820,81 €	(dont 350 000 € de prêt-relais à court terme)
Intérêts	<u>341 005,01 €</u>	
TOTAL	1 412 825,82 €	

A titre d'information : Annuités remboursées en 2014 : 1 062 825,82 €, soit 131,68 €/hab (hors prêt-relais à court terme)

moyenne nationale de la strate en 2013 : 137 €/hab

- Encours de la dette prévisionnel au 31/12/2014 : 9 866 450,85 €, soit 1 222,46 €/hab

moyenne nationale de la strate en 2013 : 1 063 €/hab

En effet, un prêt-relais de 100 000 € est prévu sur l'exercice 2014 dans l'attente du versement du Fonds de compensation de TVA (Versement en N+1).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

4) Opérations d'investissements envisagées en 2014

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif, hors écritures d'ordres, en TTC)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux orgue St Jean (solde)	285 000 €
Travaux tribune orgue St Jean	190 000 €
Travaux Mairie Wbg (éclairage façade + fenêtres + sécurité)	72 000 €
Travaux centre technique (électricité + génie civile)	23 000 €
Travaux maison des associations (cloisonnements)	20 000 €
Travaux LA NEF (toiture + sécurité)	20 000 €
Travaux église St Jean (conformité électricité + crépis)	30 000 €
Travaux Maison de l'Education (électricité + sanitaires + réglette tél.)	11 000 €
Dépenses ancienne synagogue (archives)	10 000 €
Dépenses musée (honoraires)	9 000 €
Travaux halle bois Altenstadt	7 000 €
Travaux piscine (carrelage douches extérieures)	6 000 €
Travaux bâtiment Bois de France (élimination transformateur)	6 000 €
Travaux école Leszczynska (sécurité + toiture)	6 000 €
Travaux école maternelle Altenstadt (coupe-feu chaufferie)	2 000 €
Travaux divers bâtiments	15 000 €
TOTAL	712 000 €

VOIRIE

Travaux traversée Altenstadt (1° tr) - part Ville	350 000 €
Travaux traversée Altenstadt (1° tr) - opération sous mandat	50 000 €
Travaux extension voirie	20 000 €
TOTAL	420 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public	11 000 €
Travaux aménagement terrain de pétanque	15 000 €
Travaux clôture Rue des Bûcherons Weiler	15 000 €
Travaux garde-corps	17 000 €
Dépenses hippodrome (diagnostic sécurité)	4 000 €
Travaux cimetière de Weiler (pose d'une stèle)	2 000 €
Travaux remparts	3 000 €
TOTAL	67 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (Abrapa + divers)	20 000 €
Subvention d'équipement (nouvelle station d'épuration)	452 000 €
Subvention d'équipement (ambulance)	4 000 €
Achat de terrains	20 000 €
Achat matériel de bureau et informatique (Mairie + archives)	20 000 €
Achat mobilier (Mairie + médiathèque + divers)	20 000 €
Achat logiciels (cimetière + chasse + divers)	25 000 €
Achat collections + ouvrages + CD/DVD (médiathèque)	10 000 €
Plantations (forêt + espaces verts)	10 000 €
Achat matériel technique LA NEF	9 000 €
Achat panneaux de signalisation + pose	17 000 €
Achat autres matériels ST (outillages)	6 000 €
Achat instruments de musique (accordéons)	5 000 €
Achat matériel divers	15 000 €
Dépenses imprévues	30 000 €
TOTAL	663 000 €

Financement des investissements 2014 : autofinancement + subventions + FCTVA + excédents reportés + prêt-relais FCTVA

5) Subventions attendues en 2014

Voici les principales subventions :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention orgue (église St Jean)	103 000 €
Subvention tribune orgue + SAS d'entrée	15 000 €
Subvention maison des associations	18 000 €

b) au niveau de la Région Alsace

Subvention secteur Gare (solde)	15 000 €
---------------------------------	----------

c) au niveau du Département du Bas-Rhin

Subvention orgue et tribune St Jean	100 000 €
Subvention bureau d'accueil et espace d'exposition de l'office du tourisme (en Mairie)	50 000 €
Subvention acquisition maison des associations	67 500 €
Solde subvention giratoire Allée des Peupliers	8 000 €
Subvention traversée Altenstadt	40 000 €
Subvention travaux voirie Rte des Vosges	4 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

d) autres subventions

Subvention tennis club Wissembourg (install. sportives)	4 000 €
Subvention éclairage public (ES)	15 000 €

Des demandes de subvention pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'Union Européenne, à l'Etat, à la Région, et au Département.

7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe de l'eau a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

Exploitation

TOTAL RECETTES REELLES 2014 PREVISIONNELLES :	770 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES 2014 PREVISIONNELLES :	570 000 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL SUR L'EXERCICE 2014 :	200 000 €

Pour info: excédent de fonctionnement reporté 2013 ≈ 66 000 €

Rappel: le tarif affecté au budget eau est resté inchangé à 1,18 € / m³ HT

Investissement

Les investissements envisagés en 2014 sont les suivants (en HT) :

Travaux extension réseau + conformité	70 000 €
Travaux conduite Rte de Weiler / Rte de Bitche	70 000 €
Travaux réservoir Wissembourg-pompage vers l'Allemagne	100 000 €
Travaux conduite Rue Gaspard de Hatzel	31 000 €
Travaux conduite Rues Abel Douay/Messageries	45 000 €
Travaux bouclage Rte Riedseltz	16 000 €
Travaux conduite Rue des Tulipes/Impasse des Saules	12 000 €
Travaux bassin Stichaner	7 000 €
Etude hydraulique du bassin transfrontalier	30 000 €
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	20 000 €
Achat logiciel (module SEPA + mise en place mensualisation)	5 000 €
TOTAL	406 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : autofinancement + subventions + excédent reporté

Pour info : excédent d'investissement reporté 2013 ≈ 148 000 €

Endettement

- endettement au 31/12/2013 :	519 578,13 € soit 64,38 € / hab.
- prévision remboursement emprunts 2014	
Capital	44 465,26 €
Intérêts	19 055,02 €
TOTAL	63 520,28 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2014.

Endettement prévisionnel au 31/12/2014 : 475 112,87 €, soit 58,87 € / hab

8. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour les budgets annexes du lotissement artisanal Allée des Peupliers pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

8.1. Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR

Les travaux concernant le lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR sont achevés. Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2013. Il reste un solde d'honoraires d'environ 3 000 € (HT) à verser en 2014 au maître d'œuvre (BEREST). L'ensemble de ces travaux sont financés par le Département (subvention 136 400 €), l'Etat (subvention 220 000 €) et la vente des terrains.

Tous les terrains ont été vendus sauf une bande de terrain de 1,66 are.

Des contacts ont été pris avec la société TMK FINANCES (POINT VERT) pour la vente de ce reliquat de terrain à 3 700 € (HT)/are.

8.2. Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 2°TR

Les travaux concernant le lotissement artisanal – Allée des Peupliers 2°TR sont bien avancés. Les travaux d'adduction d'eau potable confiés à l'entreprise EUROVIA sont achevés. Les autres travaux (voirie, réseaux secs, assainissement, gaz, électricité) se poursuivront en

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

2014 pour les montants suivants :

- voirie et assainissement (solde)	47 000 € H.T. (lot 1 confié à l'entreprise PONTIGGIA)
- réseaux secs (solde)	26 000 € H.T. (lot 3 confié à l'entreprise FRITZ)
- branchement gaz	3 000 € H.T.
- branchement électricité	40 000 € H.T.

TOTAL 116 000 € H.T.

L'aménagement d'une partie de cette seconde tranche a été confié à la SAS ESTATE sur une surface totale de 206,38 ares. Les recettes issues de cette vente s'élèvent à 670 968 € (HT).

Des contacts avancés ont été pris avec la société SCI CORMONTAIGNE (MR BRICOLAGE) pour la vente d'un terrain de 59 ares. Les recettes attendues pour cette vente se montent à 212 400 € (HT).

Il reste à ce jour deux terrains disponibles à vendre à 3 600 € (HT)/are :

- terrain de 11,03 ares
- terrain de 31,07 ares

9. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET GUMBERLE 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe du lotissement GUMBERLE pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

Les acquisitions foncières ont bien avancé et se poursuivront en 2014. Le montant des terrains restant à acquérir se monte au maximum à 210 000 €. Des travaux de voirie (accès à la zone) et de réseaux secs seront également poursuivis en 2014 pour un montant de 90 000 € H.T. Ces travaux seront complétés par des travaux de raccordement électrique pour un montant de 8 000 € H.T.

Des frais de maîtrise d'œuvre et des frais d'études (préliminaires, de sol, archéologiques, de généalogie, de géomètre...) seront également à prévoir pour l'exercice 2014 pour un montant total de 100 000 € H.T.

Toutes ces dépenses seront financées en 2014 par la vente de terrains (CORRADI, CLAUSS et SCI PASSIFLORA) pour un montant total de 310 694 € ainsi que par un prêt-relais.

L'encours au 31/12/2013 des prêts-relais se monte à 610 000 €. Ces prêts vont engendrer des charges financières à hauteur de 12 000 € pour l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

10. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ZA PEPINIÈRE 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe de la ZA PEPINIÈRE pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

Pour l'exercice 2014, la principale dépense sera le paiement des frais financiers (10 000 €) liés à l'emprunt-relais qui se monte à 450 000 € au 31/12/2013.

Un acte concernant un échange de terrains a été signé avec les "consorts YAZAR". Cet échange entraînera l'encaissement d'une soulte d'environ 7 000 € sur l'exercice 2014.

Une promesse de vente a également été signée avec la société ASPEE pour un montant de 400 000 € (1). Mais cette recette ne devrait intervenir au plus tôt qu'en 2015.

Il reste également un solde de 106 700 € (2) à encaisser concernant la vente du bâtiment à la SCI SPENER (église évangélique).

Le prêt-relais ci-dessus sera remboursé au fur et à mesure de l'encaissement de ces deux recettes (1) + (2).

11. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe du quartier Steinbaechel pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

Des frais d'études (géomètre...) ainsi que les frais financiers (5 000 €) liés au prêt-relais de 200 000 € (encours au 31/12/2013) constitueront les principales dépenses pour l'exercice 2014.

Ces dépenses seront financées en 2014 par un prêt-relais dans l'attente de la vente des terrains.

12. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS 2014

Conformément aux textes en vigueur, un débat d'orientations budgétaires pour le budget annexe du lotissement des 4 vents pour 2014 a été organisé. Une note de synthèse a été transmise à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. KOCHERT, Adjoint au Maire, sont les suivants :

Des frais d'études pour un montant de 20 000 € HT maximum (diagnostic pollution) pourraient être les seules dépenses à payer sur l'exercice 2014.

Ces dépenses ainsi que le solde d'investissement reporté seront financés en 2014 par un prêt-relais dans l'attente de la vente des terrains.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

13. FESTIVITÉS DE PENTECÔTE - DROITS DE PLACE CHAPITEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer les droits de place pour le chapiteau de Pentecôte comme suit :

Activités	Montant	Prestataire 2014
Traiteur	2 500 €	Traiteur Sigrist
Tarte flambée	2 500 €	Bernard Mathes
Boissons	4 500 €	Traiteur Sigrist

Soit un total de 9 500 € de droits de place.

14. FESTIVITÉS DE PENTECÔTE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. Joseph FISCHER ne participe pas au vote) le versement des subventions aux associations qui, comme les années précédentes, se proposent d'apporter leur concours au bon déroulement des activités sous le chapiteau, situé place du Tribunal, lors des festivités de Pentecôte, comme suit :

Associations	Date	Montant
Sport Twirl Wissembourg	Vendredi 6 juin 2014	500 €
Tennis Club de Wissembourg	Samedi 7 juin 2014	700 €
Football Club d'Altenstadt	Dimanche 8 juin 2014	1600 €
Ginga Bahiana Capoiara	Lundi 9 juin 2014	800 €
	TOTAL	3 600 €

Le versement de ces subventions interviendra après les festivités de Pentecôte.

15. DIVERS

- **Réunion d'information sur l'organisation communale le 26 avril de 9h à 12h en salle J. Monnet** : cette rencontre est ouverte à tous les conseillers municipaux
(Présentation du rôle du conseil municipal, des finances communales, des ressources humaines et du site internet de la Ville)
- **Prochain Conseil Municipal** : mercredi 30 avril à 18h30

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 22 avril 2014

➤ **Prochaines manifestations**

M. le Maire expose les manifestations à venir. Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h.